

« La décision de mettre en réserve ces 3 îles à des fins publiques reconnaît de manière explicite le caractère écologique particulier de ce chapelet d'îles. Ces trois îles, à elles seules, constituent une superficie aussi grande que toutes les autres de la rivière des Mille-Îles. Ces îles, notamment dans leurs parties plus humides, constituent des habitats diversifiés et des refuges d'espèces menacées ou rares. Je pense qu'il faut en prendre soin, prendre son temps, également, d'évaluer et d'analyser la valeur de ces milieux naturels, et c'est ce que le gouvernement s'apprête à faire aujourd'hui avec cette mise en réserve : les préserver de tout développement pendant que les demandes de protection à des fins d'aires protégées s'enclenchent », a mentionné Mme Charbonneau.